



**Appel à candidatures pour des sites de projet
DREAL, DEAL, DDT(M)
2016 / 2017**

Thème 2 *Vivre et travailler en montagne à l'heure du
changement climatique*



Atelier des territoires **Appel à candidatures**

La Direction générale de l'aménagement, du logement, et de la nature (DGALN), en partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), lance pour la neuvième session de *l'Atelier des territoires*, deux appels à candidature distincts auprès des DREAL, DEAL, DDT(M).

Les deux thématiques de cette session sont :

- Mieux vivre ensemble dans le périurbain
- Vivre et travailler en montagne à l'heure du changement climatique

Cette note concerne spécifiquement la thématique « Vivre et travailler en montagne à l'heure du changement climatique » et les territoires concernés par les problématiques soulevées ci-après.



Le réchauffement climatique et ses conséquences modifient durablement les paysages et les activités des habitants de la montagne. Les enjeux de transition énergétique et écologique, ainsi que le besoin d'adaptation aux changements climatiques, impactent directement les territoires. 30 ans après la loi Montagne, les stratégies d'aménagement de ces espaces si spécifiques doivent être réinterrogées. Les réponses apportées doivent viser à la fois à adapter les activités traditionnelles de la montagne à ce bouleversement ; et plus généralement à reconstruire le modèle de développement qui a structuré la montagne française.

A l'occasion des 30 ans de la loi Montagne, "une feuille de route pour la montagne, à l'heure du défi climatique", a été présentée par le gouvernement lors du Conseil National de la montagne, réuni le 25 septembre 2015 à Chamonix. Parmi ses actions, cette feuille de route prévoit le lancement d'une session de l'Atelier des territoires consacrée aux territoires de montagne, pour contribuer à renouveler les stratégies d'aménagement de ces espaces spécifiques, dont certains manquent de capacité d'ingénierie, dans une démarche de projet partagé.

La montagne comme territoire de projet

La loi Montagne de 1985 est fondatrice et innovante, reconnaissant l'identité et les spécificités de ces territoires, et proposant une vision intégrée des stratégies d'aménagement, entre développement et protection, valorisant leurs atouts. "La montagne constitue une entité qui nécessite la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de protection spécifique. Cette politique est fondée sur la mise en valeur optimale des potentialités locales dans le cadre d'une démarche de développement".

Dès le début du XX^{ème} siècle, certaines villes et villages de montagne ont vu se développer une offre touristique hivernale, répondant à la demande émergente d'une clientèle oisive à la recherche de loisirs nouveaux, offre qui s'est fortement développée à partir des années 30 avec, notamment les congés payés et le développement des moyens de transport. En ce sens, le ski est l'une des diversifications touristiques proposées par les territoires montagnards, parfois déjà tournés vers le thermalisme. Aujourd'hui, le tourisme hivernal, qui représente une part importante de l'activité économique en montagne est directement fragilisé par un enneigement de plus en plus aléatoire et un raccourcissement de la saison d'hiver.

Les stations de ski concentrent l'ensemble des enjeux économiques et écologiques, ce à quoi se rajoutent la problématique de la réhabilitation de l'immobilier, notamment pour les stations de la « troisième génération », nées dans les années 60-70 en sites vierges, et combinant habitat et équipement technique. Par ailleurs l'agriculture de montagne, tout comme le tissu industriel des fonds de vallée, sont vulnérables. La consommation des ressources, la création et l'usage des équipements se font parfois au détriment du capital environnemental et paysager, alors qu'ils sont aussi le support même de l'économie des territoires de montagne. Ainsi, les territoires sont de plus en plus nombreux qui à rechercher une diversification vers le thermo-ludisme, avec ou sans le support d'une station thermale historique, et le développement du tourisme estival, avec des questionnements sur les durées d'ouverture, la taille et le confort des refuges, ou l'utilisation estivale des équipements des stations de ski (VTT de descente, transport des promeneurs, ...).

La session de l'Atelier des territoires "montagne" propose ainsi de réfléchir à de nouvelles stratégies touristiques pour les territoires, qui prennent en compte non seulement la régénération des stations de ski,



mais l'ensemble des opportunités locales. *L'Atelier des territoires* propose d'interroger le fonctionnement global du territoire valléen pour développer une stratégie territoriale intégrée, permettant de créer des passerelles entre les activités touristiques et les filières locales, le tourisme ne pouvant porter seul l'économie du territoire.

Les acteurs concernés sont nombreux : habitants, touristes, travailleurs saisonniers venant d'un autre territoire ou habitants permanents pluri-actifs, élus, agriculteurs, exploitants du domaine skiable, hébergeurs, gestionnaires d'activités, commerçants, moniteurs de ski, office du tourisme, et parfois, dans certains territoires, travailleurs frontaliers... *L'Atelier des territoires* permettra de croiser les regards pour aboutir à une vision partagée par les différents acteurs de la structure de la société locale, et des enjeux portés par les uns et les autres, afin de faire émerger de nouvelles solidarités territoriales.

L'ambition de cette nouvelle session « Vivre et travailler en montagne à l'heure du changement climatique » est d'amener les différents acteurs du territoire à définir conjointement des projets territoriaux permettant de répondre aux enjeux du changement climatique et aux besoins spécifiques des différents acteurs concernés.

Cette nouvelle session *d'Atelier des territoires* est ainsi marquée par l'ouverture à un public non initié aux problématiques d'aménagement (associations, personnes ressources, conseils...) dont l'enjeu est celui d'une action coordonnée, négociée et permettant la coproduction des politiques publiques locales dans une coopération, tant horizontale au sein des bassins de vie et systèmes territoriaux, que verticale avec une gouvernance efficace à différents niveaux.

Elle vient compléter une précédente session d'ateliers « montagne », réalisés de 2008 à 2010, mais en ciblant cette année les territoires porteurs d'une activité touristique forte, déstabilisée par les effets du réchauffement climatique.

Un atelier, qu'est-ce que c'est ?

L'Atelier des territoires est un dispositif de d'animation du débat politique et de pilotage opérationnel pour faire émerger une stratégie et engager les acteurs locaux dans un processus de projet. Il place les services de l'Etat dans une situation de conseil auprès des collectivités.

L'objectif premier de la démarche est ainsi de démontrer et d'illustrer qu'un développement du territoire équilibré est possible. Le débat autour des valeurs et des potentialités d'un site permet de construire une vision stratégique globale, capable de fédérer de nouvelles géométries de gouvernance et d'association de projets à des échelles complémentaires. Le projet constitue l'outil d'intégration des différentes composantes d'un territoire. Il ne s'agit pas de définir la stratégie du territoire à la place des collectivités mais d'en favoriser les conditions d'émergence et d'en montrer l'utilité.

A partir d'interventions sur différents sites volontaires, la démarche permet aussi de développer une approche comparative, de faire émerger des pratiques renouvelées d'intervention qui alimentent les réflexions nationales (adaptations législatives ou réglementaires, évolution des positionnements et des méthodes), ainsi que les fondamentaux de l'aménagement durable.

Un atelier, pourquoi ?

- Accompagner les territoires dans la mise en place des politiques publiques, partager un projet de territoire pour éclairer les décisions d'aménagement de court terme ;
- Penser autrement son territoire, mettre en place des actions et des politiques plus proches des situations vécues et faciliter ainsi leur appropriation pour en assurer la pérennité ;



- Etre accompagné par des praticiens et acteurs, mobilisés dans une dynamique collective et concernés par les problématiques du périurbain, de la participation habitante, des transitions énergétiques et territoriales... afin d'expérimenter de nouveaux outils de gouvernance de projet en lien direct avec le territoire ;
- Dans le contexte de la nouvelle organisation territoriale (création des nouvelles régions, fusions et intercommunalités, nouveau schéma territorial régional), un projet commun partagé peut aider à la redistribution des rôles de chacun ;
- Conforter les services de l'Etat dans leur rôle d'accompagnement des acteurs locaux avec l'appui d'une équipe projet pilotée par un concepteur (architecte, urbaniste, paysagiste) ;
- Profiter d'un réseau animé à l'échelle nationale par la DHUP et le CGET, au service d'une démarche visant à valoriser et appuyer les projets des territoires.

Un atelier sur la montagne, pour qui ?

La session de *L'Atelier des territoires* sur la montagne pourrait comporter plusieurs sites de projets dans des massifs différents, pour représenter des situations diversifiées et permettre ainsi de dégager des enseignements sur l'avenir des territoires de montagne en croisant les sites.

La démarche est ciblée sur les territoires dont l'activité touristique est fragilisée : petites stations de ski ou stations de basse ou moyenne altitude, particulièrement concernées par le raccourcissement de la saison hivernale et l'enneigement aléatoire, par exemple.

Le choix de l'échelle territoriale de chaque atelier sera à adapter selon le site choisi et la maturité de la gouvernance en place. L'atelier peut par exemple s'initier à l'échelle de l'intercommunalité, puis s'élargir à tout ou partie de la vallée.

Atouts et problématiques des territoires de montagne

Les territoires de montagne sont diversifiés dans leurs atouts et problématiques. Chaque atelier pourra dégager des pistes de projet selon une ou plusieurs entrées possibles, à adapter et préciser pour chaque site :

- la valorisation et la préservation des ressources paysagères et patrimoniales exceptionnelles si caractéristiques, sur lesquelles s'appuie l'activité montagnarde, pour nourrir les réflexions créatrices d'identité territoriale à la grande échelle,
- la qualité de l'urbanisation et du patrimoine bâti dans les villes et villages de montagne, parfois soumis aux pressions périurbaines, ou au contraire à la déprise démographique, pour mieux orienter et délimiter les formes urbaines, et la qualité de l'urbanisation,
- le soutien à l'agriculture montagnarde (risque de déprise, fermeture des paysages, concurrence sur le foncier de fond de vallée...) avec les enjeux de diversification des usages des terres agricoles, de protection des sites patrimoniaux, et de la transmission des exploitations...,
- le soutien des activités traditionnelles, telles que le pastoralisme, l'élevage, l'artisanat, le développement des filières bois et énergie, pour contribuer au développement économique local et renforcer l'identité du



territoire,

- la recherche de solutions locales satisfaisantes pour l'hébergement des travailleurs saisonniers, et viables économiquement,
- l'accessibilité aux services, avec la question de la mutualisation des transports aux différentes échelles des territoires, et la recherche de mobilités alternatives,
- la réhabilitation et remise en tourisme du parc immobilier de loisirs, souvent vieillissant et reposant essentiellement sur un parc de résidences secondaires, dans un contexte de diversification de la demande (tourisme vert, du bien – être, mais aussi tourisme plus ludique et urbain), avec l'enjeu de remobiliser le parc existant pour sortir de la logique de la construction neuve,
- la pérennité de la ressource en eau, pour tous ses usages (l'eau potable, la neige de culture, autres usages économiques, dont les activités touristiques et la production d'énergie).

Cette somme d'enjeux appelle en retour des défis communs à relever. Ainsi les territoires attendus pour l'appel à projets « Atelier des Territoires 2016/2017 » devront viser plusieurs objectifs, à adapter selon les sites proposés :

- une nouvelle gouvernance territoriale élargie, souvent émiettée en montagne, permettant de rassembler les acteurs publics et privés, et si besoin la société civile, permettant de partager une vision globale du territoire,
- un regard prospectif sur le moyen et le long terme, intégrant les impacts du réchauffement climatique, et permettant de mieux saisir et réorienter les opportunités qui se présentent au territoire, de stimuler et valoriser les initiatives locales et ponctuelles, vers davantage de sobriété énergétique et écologique,
- un renforcement des solidarités territoriales, une diversification des saisons touristiques basée sur les atouts spécifiques du territoire, pour sortir d'une mono-activité touristique et contribuer à régénérer les stations de ski dans un projet de territoire élargi et partagé.

Cette session de *L'Atelier des territoires* intervient dans un contexte de forte mobilisation des acteurs de la montagne pour conserver une dynamique de développement à même d'assurer à la population la capacité de construire son avenir en accueillant de nouvelles activités et de nouveaux habitants. Il est à souligner notamment l'élaboration progressive de SCoT en territoires de montagne, le développement d'expérimentations locales de réhabilitations de l'immobilier de loisirs, la poursuite des innovations portées par les équipementiers,... Ces démarches sont complémentaires, elles s'alimentent et contribuent à structurer la gouvernance aux différentes échelles territoriales en montagne.

Un atelier, comment ça marche ?

L'Atelier des territoires est piloté par les services déconcentrés de l'Etat - D(R)EAL, DDT(M) - à la suite d'un appel à candidatures. Il revient aux services déconcentrés de choisir leur équipe-projet, d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et de conduire la démarche sur leur site.

L'atelier repose sur quelques principes méthodologiques et s'articule autour de temps de rencontres sur le terrain, concrètement il s'agit :



- De mobiliser et de piloter une équipe d'experts pluridisciplinaire (paysagiste, urbaniste, économiste, hydrologue, sociologue, géographe, environnementaliste...) conduite par un concepteur pour aboutir à une stratégie territorialisée. Cette équipe est capable d'alimenter les réflexions « à dire d'expert » plutôt que par la multiplication de diagnostics. Constituée en fonction des spécificités de chaque site, elle réunit des compétences adaptées aux enjeux locaux, apporte un regard nouveau, élargi et dégagé du jeu d'acteurs local, elle participe au renouveau des méthodes de projet et de partenariat, elle suscite le débat et interpelle les acteurs locaux (y compris les services de l'Etat) ;
- A travers des visites de sites avec les élus, de construire une compréhension sensible des enjeux ;
- D'organiser des séances en mode atelier permettant de débattre et de valider collectivement les hypothèses de projets. La stratégie se construit en séance avec l'ensemble des parties prenantes du territoire ;
- De garantir une approche par le projet de territoire et non par les outils ou la règle : l'atelier permet d'aborder l'ensemble des questions urbaines et territoriales sans a priori quant aux outils, procédures ou contraintes juridiques et réglementaires. Cela ne signifie pas d'en faire abstraction mais de commencer par le partage d'un récit commun ;
- De mobiliser la représentation spatiale comme outil de pédagogie, de dialogue et de transversalité, comme moyen interactif de l'élaboration partagée de la stratégie de territoire.

L'échelon national coordonne les ateliers, appuie et accompagne, avec le CEREMA si besoin, les services déconcentrés tout au long de la démarche et propose notamment :

- un séminaire d'immersion, pour accompagner les services déconcentrés à l'appropriation de la démarche ;
- un accompagnement méthodologique et technique possible par site par le CEREMA, à la demande des services déconcentrés et sur leurs crédits locaux ;
- un appui logistique par le CMVRH ;
- un groupe projet national composé de professionnels de l'urbanisme chercheurs et praticiens ;
- un rendez-vous des ateliers pour développer les échanges d'expériences entre les services participant à la démarche ;
- un séminaire national de clôture ;
- une valorisation nationale des projets.

La DHUP et le CGET financent l'équipe pluridisciplinaire de chaque atelier, avec un montant prévu à hauteur de 90 000€ par site retenu.



Comment candidater ?

La candidature et la sélection des sites s'effectuent en deux temps.

1. UNE NOTE D'INTENTION de candidature (4 à 10 pages maximum)

Le service déconcentré pilote propose un site, avec l'accord des élus, en lien avec la problématique *vivre et travailler en montagne à l'heure du changement climatique*. Le service pilote argumentera sur la valeur ajoutée d'une démarche de projet pour faire évoluer les politiques territoriales. Il se reportera à l'appel à candidatures pour formuler ses objectifs, sa problématique, et le site proposé.

La note devra aborder les points suivants :

- Le site et la problématique

Expliciter le choix du site au regard du sujet de l'appel à candidatures ;

Formuler la problématique et décrire les enjeux ;

Formuler les objectifs à atteindre en termes de politiques publiques ;

Formuler l'apport attendu de la démarche *Atelier des territoires*.

- Jeux d'acteurs et partenariats

Expliciter le portage de la démarche en interne (association des différentes services) ;

Décrire la composition du pilotage de l'équipe d'experts, de l'animation de la démarche, des modalités de concertation envisagées avec le public, du portage des tâches, de l'apport des différents partenaires.

- Présenter l'engagement des collectivités, l'échelle du réseau d'élus et l'ampleur des dialogues interterritoriaux envisagés dans la démarche (dans la mesure du possible joindre les courriers d'engagement) ;

- Expliciter l'articulation avec les autres démarches menées sur le territoire, ou les difficultés rencontrées à faire adhérer les acteurs à des démarches d'aménagement (PPR, SCoT, PLUi, Plan Paysage, appel à projets TEPCV, AMI centres bourgs...).

Cette note devra être illustrée de cartes et de photos.

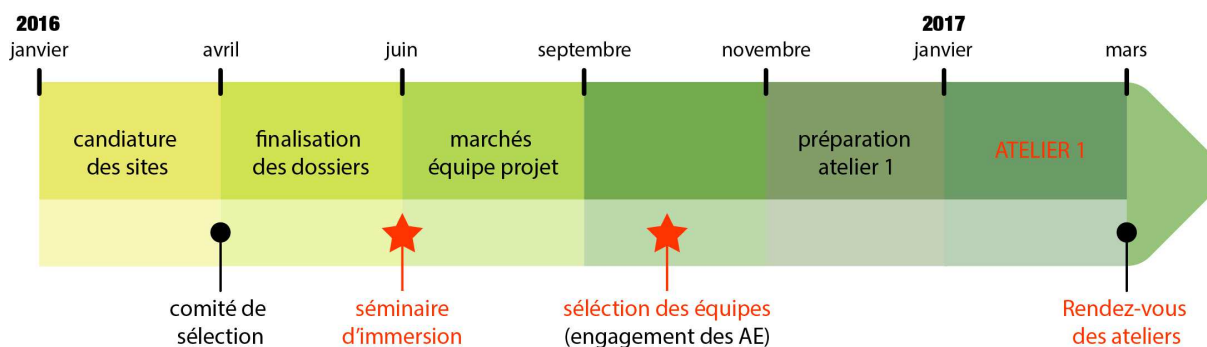
2. EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures seront examinées par un comité composé de la DHUP, du CGET, de DDT(M), de DREAL ayant participé à de précédents ateliers, du CEREMA ainsi que des personnalités qualifiées et d'experts sur les questions de l'aménagement et de la montagne. Ce comité pourra ainsi apporter un éclairage pratique et théorique et/ou demander des compléments d'information aux propositions des candidatures.

A l'issue de cette phase, plusieurs sites seront retenus pour la session 2016/2017 des Ateliers sur la montagne. Un appui sera assuré si besoin par les services de l'administration centrale pour accompagner les services déconcentrés vers la préparation des ateliers.



Calendrier prévisionnel et remise des candidatures



Les notes d'intention des candidatures sont attendues pour le 29 avril au plus tard.

Comité de sélection : 2ème quinzaine de mai

Echanges sur les sites et les problématiques, finalisation des candidatures : début juin

Séminaire d'immersion pour l'appropriation de la démarche atelier : fin juin

Préparation de l'atelier et engagement des AE : automne 2016

Démarrage de l'atelier : fin 2016 / début 2017

Pour en savoir plus sur la démarche *Atelier des territoires* et les résultats des sessions précédentes

<http://www.territoires.gouv.fr/atelier-national>

<http://www.territoires.gouv.fr/atelier-des-territoires>

Votre contact à la DHUP/AD1 : Patricia de Maeseneire, 01 40 81 96 76, assistante du bureau des stratégies territoriales, vous orientera vers un chef de projet dédié

Atelier-des-territoires.ad1.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr